

DES PERIODES DE VIGILANCE

La validation des acquis

Le système scolaire a des échéances : entrée au CP, palier 1, 2 et 3 du socle. Il est de notre devoir que les élèves soient en réussite à ces rendez-vous et en particulier les enfants en difficulté ou les plus défavorisés. Il nous faut aussi veiller à ce que l'enfant s'épanouisse, se développe harmonieusement, s'enrichisse de savoirs multiples, qu'il devienne un élève heureux d'apprendre et outiller pour le faire.

Des rythmes d'acquisition variables

A la maternelle, plus encore qu'à l'école élémentaire ou dans le second degré, l'apprentissage des compétences et connaissances, même s'il faut qu'il soit ordonné progressivement, ne peut pas se séquencer de manière stricte. Les rythmes de développement et d'acquisition des enfants de cet âge sont trop fluctuants dans le temps et parfois dans l'ordre d'apparition ou de maîtrise.

La nécessité d'évaluer

Afin d'éviter que trop d'écart d'acquisition commence à s'installer entre les élèves, il nous faut donc prévenir les difficultés en étant vigilant tout au long du cycle. Il est nécessaire dans le déroulement de l'apprentissage que la maîtresse pratique des évaluations formatives et sommatives lors de chaque séquence programmée (ensemble de séances centrées sur un objectif), mais il faut laisser du temps à la construction de chaque compétence et connaissance, faire des retours, des confortations, des révisions... La vigilance ne peut donc pas être permanente. Toutefois il est souhaitable de fixer des échéances au-delà desquelles l'élève risque d'être en difficulté ou de décrocher de la moyenne de la cohorte d'où la proposition de se donner des périodes de vigilance.

Des périodes de vigilance

Pour chaque groupe de compétences ou connaissances des programmes 2008, il est possible au cours du cycle de prévoir un nombre limité de périodes de vigilance au cours de laquelle il serait procédé à une évaluation suivie d'une aide pour les élèves repérés comme en difficulté ou « à risque ». Ce dispositif est distinct des bilans trimestriels ou semestriels ou annuels qui peuvent être compris comme des validations partielles.

Les périodes que nous proposons sont indicatives. A notre sens elles correspondent à un développement normal ou moyen des apprentissages de l'enfant. Leur programmation est à adapter par la maîtresse selon l'élève, la cohorte, les progressions, les programmations de la classe...

Lors de la première semaine de chaque période, il est judicieux en fonction des domaines en vigilance de réaliser des révisions dans ces domaines et de se servir de ces travaux pour évaluer par observation. Ainsi il est possible de déterminer les groupes d'aide à prendre en charge notamment par une organisation différenciée de la classe.